

SIGE DU RPI DU MARAIS

Mairie
1, rue de la Mairie
85420 SAINT-SIGISMOND
Tel : 02.51.52.94.82
e-mail : sigerpimarais@orange.fr

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA
FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE
Pour la RESTAURATION COLLECTIVE
des ÉCOLES DU RPI : Liez, Le Mazeau et St Sigismond**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

La consultation est effectuée sous forme d'une procédure adaptée, passé en application des articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R.2123-8 du code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire.

Le dossier est composé du règlement de consultation, d'un cahier des charges et d'un acte d'engagement

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront déposer leurs questions d'ordre administratif ou technique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr

Ces questions devront être posées au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré le dossier

DUREE DU CONTRAT

Le contrat sera conclu pour une durée débutant le 02 septembre 2024 et se terminant le 5 juillet 2025.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre leur offre sous forme dématérialisée. Toute offre transmise par un autre moyen sera déclarée irrégulière.

Les candidats remettront leurs offres impérativement avant la date indiquée au présent document. Un message leur indiquant que l'opération de dépôt de l'offre a été réalisée avec succès leur est transmis, puis un accusé de réception leur est adressé par courriel validant leur dépôt à la date et l'heure d'arrivée de la transmission. Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. Les offres transmises quelques minutes avant l'heure de clôture arrivant incomplètes ne seront pas examinées et supprimées, de même que les offres arrivées hors délai ou non adressées dans les formes prescrites.

Les offres doivent être remises sur la plate-forme de gestion de marchés publics à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr

AVERTISSEMENT

L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux.

Il appartient à chaque candidat de tenir compte de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont il dispose et de la taille des documents qu'il transmet.

Seules la date et l'heure de la fin d'acheminement font foi pour déterminer le caractère recevable ou hors délai d'une offre transmise par voie dématérialisée. Ainsi les offres qui seraient réceptionnées par le serveur après l'heure limite (même si le début de la transmission a été effectué avant cette heure) ne seront pas examinées et seront qualifiées hors délai.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

DEPOT DES CANDIDATURES

Les offres devront comporter

1 -Lettre de candidature précisant les éventuels co traitants (formulaire DC1 à jour) ou contenu identique sur papier libre.

Le candidat devra indiquer une adresse mail valide sur laquelle pourront éventuellement être envoyés les échanges électroniques.

2 - Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (formulaire DC2 à jour).

Ces renseignements devront préciser :

- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années ;
- Les moyens techniques et humains ;
- La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues.

La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations attestant la compétence du candidat dans le domaine souhaité (pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, la preuve de leur capacité professionnelle, technique et financière peut être apportée par tout moyen, la structure candidate pouvant se prévaloir des références détenues en propre par ses personnels).

3 - Dans le cas où l'entreprise ne fournirait pas les formulaires DC1 et DC2, une déclaration sur l'honneur certifiant :

- N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique,
- Etre en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

4 - L'acte d'engagement (ATTRI1) **signé**

5 - Le cahier des charges **signé**

6 - Le mémoire technique et tout document permettant d'apprécier les capacités de l'entreprise et garantissant la valeur professionnelle

7 - Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;

8 - La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si l'entreprise est en redressement judiciaire.

Les formulaires DC se trouvent à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les critères de choix des offres seront

- | | |
|--|--------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Prix | 50 pts |
| (25 pts pour le prix et 25 pts pour les modalités de révision) | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recours aux boulangeries locales | 20 pts |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mémoire technique : | |
| - Le déroulement de la préparation | 10 pts |
| - Les modalités de service et de transport | 15 pts |
| - Les modalités de réactivité | 10 pts |
| - Fiche de liaison | 5 pts |
| - Traçabilité des produits | 5 pts |
| - Démarche qualité | 10 pts |
| - Menus (propositions) | 10 pts |
| - Fiches menus avec mentions nutritionnelles | 5 pts |
| - Recours à une diététicienne & justificatifs | 10 pts |
| - Recours aux producteurs locaux et BIO | 20 pts |

Négociation

Après réception et analyse des offres, la collectivité se réserve la faculté de négocier, si elle l'estime nécessaire, avec les candidats ayant présenté une offre. Elle entamera alors une phase de négociation dans le respect de l'article 1^{er} du code de marchés publics.

Dans le courrier de négociation adressé aux candidats potentiels, il sera indiqué les termes sur lesquels la collectivité souhaite négocier, ainsi que les modalités de remise des offres. Tout candidat ne répondant pas à la négociation sera jugé au vu de sa réponse initiale, et ne sera en aucun cas rejeté de la consultation.

Langue de rédaction des propositions et unité monétaire

Les propositions doivent être rédigées en langue française, les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO

Date de dépôt de l'annonce : 27/06/2024

Date limite de réception des offres : **MARDI 23 JUILLET 2024 – 17H00**